

**4 Économie**

**Habitat/ Affaire des 5 000 logements par an promis par l'Etat**

**Bruno Ben Moubamba lance un audit**

F.A.  
Libreville/Gabon

**LE** vice-Premier ministre en charge de l'Habitat, du Logement social et de l'Urbanisme, Bruno Ben Moubamba, a annoncé, au cours d'un point de presse, le 26 décembre 2016, à son cabinet, qu'un audit a été lancé afin de déterminer les responsabilités des différents cadres administratifs dans l'échec de la mise en œuvre des 5 000 logements par an promis en 2009 par l'actuel chef de l'Etat.

« Nous avons commis un audit de l'habitat pour déterminer les responsabilités des uns et des autres dans l'échec des 5 000 logements par an. Nous profitons de cette opportunité pour préciser aux autorités judi-



Photo : F.A.

**Le vice-Premier ministre, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, Bruno Ben Moubamba.**

ciaires compétentes que toutes les actions de nature prématurée pourraient perturber l'audit de l'habitat. Le moment venu, le ministère public remettra les conclusions de l'audit de l'habitat et sera libre d'engager toutes poursuites nécessaires», a-t-il déclaré. Selon Bruno Ben Mou-

bamba, chacun devra faire face à ses responsabilités à l'avenir. Mais, ce n'est qu'à la fin de l'audit sur l'habitat que chacun assumera ses responsabilités devant la loi.

S'agissant des squatteurs d'Angondjé, le vice-Premier a dit : « Au sujet des occupants illégaux, nous te-



Photo : DR

**Le dossier des squatteurs des logements sociaux a été transmis au procureur de la République.**

rons à réaffirmer devant l'opinion que toutes les procédures sociales et toutes les mesures d'accompagnement ont été épuisées. Il n'y a donc plus de place pour la discussion. Nous remettons dès à présent le dossier entre les mains du procureur de la République pour que force reste à la loi ».

Cette déclaration solennelle a eu lieu au moment où le vice-Premier ministre s'apprête à se rendre à Singapour pour la "résurrection" du schéma d'aménagement urbain de la ville de Libreville et, par voie de conséquence, des autres plans d'aménagement du pays.

**Brèves**

**Cemac/ Le chemin parcouru en 20 ans par les 6 pays membres**

En 1996, les 6 pays de la Cemac cumulaient un PIB de 18,5 milliards pour 28,4 millions d'habitants. En 20 ans, la sous-région a multiplié ses revenus par plus de 4 et sa population par 1,7. Le revenu moyen par habitant a été multiplié par 2,4. Toutefois cette statistique cache d'immenses disparités puisque sur la même période, la République Centrafricaine n'a multiplié son PIB que par 1,4 alors que la Guinée Equatoriale l'a multiplié par... 86. Le niveau de développement humain est tout aussi inégal. Il culmine aujourd'hui au Gabon à 0.684 (au dessus du Maroc ou du Vietnam) et descend à 0.350 en République Centrafricaine (avant dernier dans le monde).

**RD Congo/ La Banque centrale abaisse ses prévisions de croissance du PIB à 2,5%**

La Banque centrale de la République démocratique du Congo a annoncé, ce lundi, la réduction de la prévision de croissance du PIB de 2016 à 2,5%, par rapport à une prévision antérieure de 4,3%. En effet, la RD Congo, plus grand producteur de cuivre d'Afrique, subit actuellement de plein fouet la crise des prix dans le secteur minier. En conséquence, les grandes compagnies minières réduisent les investissements dans le secteur, en attendant une embellie des cours. Le pays, qui avait enregistré une croissance de 6,9% en 2015, voit ainsi sa production de cuivre, de cobalt et d'or diminuer cette année, plombant de facto son PIB.

**Congo/ Le Groupe FINACTU conseille ARC, premier assureur du pays**

L'ARC (Assurances et Réassurances du Congo) tient une place tout à fait à part dans le marché des assurances de la zone CIMA : c'est en effet le premier assureur de la zone en termes de chiffre d'affaires, et donc par conséquent le premier assureur du Congo (Brazzaville), avec plus de 56 milliards FCFA de primes en 2015, soit plus de 50% du marché non-vie congolais. Confrontée à une concurrence croissante et aux conséquences de la baisse des prix du pétrole, la compagnie souhaite préparer l'ouverture et l'augmentation de son capital, afin de respecter pleinement et au-delà les contraintes de solvabilité de la CIMA

**W.N.**

**Hydrocarbures**

**Pérenco, 1er producteur de pétrole au Gabon**

MSM  
Libreville/Gabon

**AVEC** un niveau de production d'environ 55 000 barils par jour, la compagnie pétrolière franco-britannique est officiellement le 1er producteur de pétrole au Gabon, selon les données statistiques du ministère du Pétrole et des Hydrocarbures.

Afin d'accroître davantage sa présence au Gabon et augmenter son niveau de production, la compagnie a racheté dernièrement les champs matures de Total Gabon, et se positionne pour le rachat des actifs terrestres de Shell Gabon. Pérenco a débuté ses activités au Gabon en 1992, avec l'acquisition de champs matures au large de Port-Gentil, puis a racheté en septembre 2009



Photo : DR

**Le nouveau siège de Pérenco à Port-Gentil.**

les actifs de Marathon Oil. En 2014 et 2015, l'entreprise a généré, avec ses partenaires au Gabon, des investissements de près d'un milliard de dollars (600 milliards de francs), principalement pour le forage de 40 puits, dont une exploration en eau profonde de 1 000 m. Depuis 2007, la compagnie fournit du gaz naturel aux centrales électriques de Libreville et de Port-Gentil.

**Conférence inter-africaine des marchés d'assurances (Cima)/Réassurance**

**L'article 308 passé au crible**

AJT  
Libreville/Gabon

**LES** réassureurs de la zone Cima (Conférence inter-africaine des marchés d'assurances) se sont réunis hier, au siège de la SCG-ré, sis à Libreville. Il s'agissait, pour les représentants des assureurs des compagnies de la zone franc, de passer en revue les nouvelles dispositions de placement de risques en assurances dans les pays de la zone Cima, conformément à l'article 308 en vigueur, réglementant le secteur de la réas-

surance, et d'apporter des recommandations quant à l'appréhension et l'application de ladite réglementation.

« Il se trouve que nous, en tant que réassureurs de la zone Cima, éprouvons quelques difficultés d'application de l'article 308. Il était donc bon pour nous de venir constater et trouver des voies et moyens nous permettant de passer par dessus ces insuffisances d'une part, mais aussi en informer l'autorité de tutelle qui est la Cima, qui devrait en principe nous accompagner dans l'application de cette nouvelle réglementation, d'autre part. De savoir



Photo : F.A.

**L'ADG de la SCG-Re, Crépin Gwodock(g) et l'ADG de Sen-Re, Moussa Diaw, président de séance, lors des échanges.**

qui peut intervenir et qui ne peut le faire. Nous avons donc demandé d'être fixés sur ce point précis et sur une liste des intervenants qui doivent appliquer cette réglementation dans la

zone», a indiqué Moussa Diaw, président de la séance, par ailleurs ADG de la société sénégalaise de réassurances (Sen-Ré). En effet, selon les assureurs, la nouvelle régle-

mentation ainsi fixée est confrontée à plusieurs résistances, notamment auprès des différentes parties, face auxquelles les réassureurs souhaitent faire bouger les lignes. Par exemple, il est désormais interdit d'assurer plus de 50% de risques établis. De même, en matière de risques pétroliers placés entièrement à l'étranger, l'article 308 nouveau impose que ce type de risque soit dorénavant domicilié localement, notamment en Zone Cima, afin qu'un certain nombre de risques ne soient plus ré-assurés au-delà du panel des réassureurs de la zone.

**CHANGEMENTS**

**COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 28/12/2016**

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>
USD	1,0445	1USD =	628,011	1 USD	649,991
CAD	1,4136	1CAD =	464,033	1 CAD	488,254
JPY	122,6100	1JPY =	5,350	100 JPY	556,330
GBP	0,8530	1GBP =	769,000	1 GBP	802,370
CHF	1,0754	1CHF =	609,966	100 CHF	63 856,46
ZAR	14,5792	1ZAR =	44,993	100 ZAR	4 678,69
MAD	10,6290	1MAD =	61,714	MAD	64,17
CNY	7,2619	1CNY =	90,329	1CNY	93,04
KES	107,0400	1KES =	6,128	1KES	6,31

**INDICES BOURSISERS**

	en date du	
<b>CAC 40</b>	28/12/2016	<b>4 847,56</b>
<b>DOW JONES</b>	28/12/2016	<b>19 974,59</b>

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**28 Décembre 2016: 55,69**